



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 16328

Texte de la question

M. Jean-Marc Ayrault appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la demande d'associations d'anciens combattants, notamment de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance - l'ANACR - d'instaurer une « journée nationale de la Résistance » le 27 mai de chaque année. C'est en effet le 27 mai 1943 qu'a été constitué le Conseil national de la résistance, sous la présidence de Jean Moulin et sous l'autorité du général de Gaulle. Une telle journée, qui bien entendu ne serait pas chômée, serait l'occasion d'organiser, dans les établissements scolaires, une information, des rencontres, autour de témoignages sur la période de l'Occupation, par exemple sur la collaboration, et de montrer comment le combat de la résistance, des résistants, prenait tout son sens dans la restauration de la République. Il lui demande en conséquence quelles sont les intentions du Gouvernement concernant l'inscription de cette date du 27 mai dans les grandes manifestations de la Mémoire.

Texte de la réponse

La transmission de la mémoire de la Résistance est un des axes majeurs de la politique de la mémoire que le secrétaire d'Etat aux anciens combattants entend conduire. Il est, en effet, important que le message de courage et de civisme légué par le général de Gaulle et par les Résistants soit conservé, puis connu et compris des jeunes générations. Il s'agit d'un impératif républicain auquel le Gouvernement entend veiller tout particulièrement. Plusieurs actions seront poursuivies ou engagées à cette fin. Le soutien apporté à la fondation de la Résistance est une des illustrations importantes de cette volonté. L'augmentation de sa dotation et l'attribution de nouveaux locaux doivent lui permettre d'accomplir sa mission dans les meilleures conditions. Des initiatives tournées directement vers les jeunes doivent aussi être prises. S'agissant de l'institution d'une journée de la Résistance, cette suggestion, qui mérite une grande attention, suppose, au préalable, un accord de l'ensemble des associations concernées. Toutefois, le secrétaire d'Etat tient à préciser que, à l'occasion de la réunion du Haut conseil de la mémoire combattante, le Président de la République a fait part de sa décision de marquer avec force le 60e anniversaire de la réunion du Conseil national de la Résistance, le 27 mai 1943, en présidant ce même jour une cérémonie à Paris. Par ailleurs, cette année sera marquée par un programme commémoratif particulièrement dense, avec le 60e anniversaire des événements de l'année 1943, année de la libération des premiers territoires jalonnée d'étapes déterminantes dans l'histoire de la Résistance.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Ayrault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16328

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2823

Réponse publiée le : 23 juin 2003, page 4976